



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des  
affaires culturelles des Pays de la Loire**  
Conservation régionale des Monuments historiques

**MAINE-ET-LOIRE  
FONTEVRAUD L'ABBAYE  
ABBAYE ROYALE DE FONTEVRAUD**  
Restauration des toitures du logis de l'abbesse

**DEMANDE DE DÉROGATION  
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION  
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES  
PROTÉGÉES**

Commission régionale scientifique pour la protection de la nature

**NOTICE DE PRÉSENTATION**

Cette notice accompagne le formulaire Cerfa 13 614\*01.

Pièces-jointes : Rapport d'expertise naturaliste sur l'abbaye de Fontevraud (LPO) – octobre 2022 ; rapport d'expertise avifaune nicheuse sur le logis de l'Abbesse (LPO), septembre 2023 ; diagnostic chiroptérologique (Nicolas Rochard), août 2023.

Septembre 2023

## **1. Présentation du projet et de l'opération**

L'Abbaye de Fontevraud est classée parmi les Monuments Historiques par la liste de 1840, confirmée en 1909. Le site est également classé par décret du 22 août 2013 et inscrit, avec le Val de Loire, sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000.

L'abbaye est composée de plusieurs bâtiments construits entre le XI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècles. Le logis de l'Abbesse de l'Abbaye de Fontevraud, tel qu'il apparaît aujourd'hui, est le vestige de deux édifices initialement distincts. Le premier fut construit au XVI<sup>e</sup> siècle. Le second date du XVII<sup>e</sup> siècle. L'aile Ouest est réparée, réaménagée et prolongée vers l'Ouest pour accueillir jusqu'en 1750 les 4 filles cadettes du roi Louis XV. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la réaffectation pénitentiaire entraîne une série de démolitions et d'aménagements au sein du logis qui préfigure sa morphologie actuelle.

Entièrement édifié en tuffeau et couvert d'une toiture à terrasson et brisis en ardoise posée au crochet, le bâtiment est composé de neuf travées. Il présente deux façades nobles ornementées, côté cour d'Honneur et jardin qui contrastent avec les pignons Est et Ouest qui résultent des démolitions successives.

Actuellement, le logis abbatial sert d'hébergement pour des artistes en résidence.

L'opération projetée a pour objet la restauration des charpentes et couvertures compris lucarnes, cheminée et descentes d'eaux pluviales du logis de l'abbesse. Elle est rendue nécessaire par le très mauvais état sanitaire du logis pointé par le rapport de diagnostic de M. Christophe BATARD (Agence 2BDM), architecte-en-chef des Monuments historiques du Maine-et-Loire.

Les couvertures et les façades du logis sont particulièrement dégradées.

Les travaux de restauration se dérouleront sur une durée de 10 mois à compter de l'automne 2023. Ils consistent en la réfection à neuf des couvertures et en la restauration à l'identique et en recherche des parements des lucarnes en pierre de taille de tuffeau.

## **2. Identification des espèces présentes sur le site**

L'abbaye de Fontevraud est labellisée Refuge LPO pour son engagement à préserver la biodiversité. 235 espèces de plantes, dont 22 rares, et 39 espèces d'oiseaux y ont été recensées.

Courant 2022, la DRAC des Pays de la Loire a sollicité l'expertise de la LPO Anjou afin d'identifier les espèces présentes sur différents bâtiments de l'abbaye dont le logis de l'abbesse. Un rapport a été remis en octobre 2022 et une restitution à l'abbaye menée en février 2023.

Trois espèces d'oiseaux ont été identifiées au niveau du logis de l'abbesse :

- **le martinet noir** : espèce protégée, inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France comme espèce quasi menacée, espèce en déclin en Pays de la Loire, en France et en Europe. Régime alimentaire : insectivore. Cycle annuel : migrateur, visiteur d'été (avril à juillet) en Maine-et-Loire, hiverne en Afrique australe. Reproduction : nidification isolée ou en colonies entre mai et juillet. Incubation : 18-24 jours. Séjour au nid des poussins : 37-56 jours.

- **le moineau domestique** : espèce protégée, déclin en France et en Pays de la Loire. Régime alimentaire : granivore. Sédentaire et grégaire. Reproduction : Nidification cavernicole (boule d'herbes) isolée ou en petites colonies sous un toit, un trou dans un mur entre avril et août. Ponte 2-3 fois par an. Incubation : 11-14 jours. Séjour au nid des poussins : 12-16 jours.

- **l'hirondelle de fenêtre** : espèce protégée, espèce inscrite sur la liste rouge des espèces menacées en France, comme espèce quasi menacée, espèce en déclin en France et en Europe. Régime alimentaire : insectivore. Grégaire. Cycle annuel : migratrice, visiteuse d'été (mars-octobre) en Maine-et-Loire, hiverne en Afrique subsaharienne. Reproduction : en colonies entre mai et septembre-octobre. Nid de boue séchée et de tiges. Ponte 2 fois par an. Incubation : 14-16 jours. Séjour au nid des poussins : 22-32 jours.

- **la mésange bleue** : espèce protégée. Régime alimentaire : insectivore. Migrateur partiel. Reproduction : nidification cavernicole (trous dans les murs, nichoirs) entre avril et juillet. Ponte 1-2 par an. Ponte : 5 à 12 œufs par nichée. Incubation : 13-14 jours. Séjour au nid des poussins : 3 semaines. Espèce non menacée.

La présence d'une espèce de chiroptère (pipistrelle commune et sérotine commune) a été constatée au niveau des combles du bâtiment. Une sortie de gîte a été réalisée le 27 juin 2023 ainsi qu'un rapport, remis à la DRAC en septembre 2023. Le rapport conclut que les individus observés sont isolés et qu'aucune colonie ne semble présente dans le logis.

- **Pipistrelle commune** : espèce protégée en déclin. Régime alimentaire : insectivore. Hibernation en hiver dans les fissures, les greniers. Reproduction : en été, dans les greniers. Des individus isolés également dans les fissures.

- **Sérotine commune** : espèce protégée en déclin. Hibernation dans l'isolation des bâtiments, infractuosités des murs en pierre, caves.. Gîtes de mise-bas investis en avril, naissances en juin. Envol des jeunes 4 à 5 semaines après la naissance.

### **3. Identification des menaces et perturbations générées par les travaux**

Les travaux portent principalement sur les couvertures mais des travaux de maçonneries sont également prévus sur les parties hautes de l'édifice (arases, corniches) .

Plusieurs menaces pour les espèces ont été identifiées dans le rapport de la LPO.

- **Martinet noir** : bouchage des cavités et des accès sous les toits lors des rénovations. Certains petits peuvent être emmurés vivants lors de travaux réalisés en période de reproduction. Dérangements des adultes : abandon du nid, les poussins meurent de faim.

- **Moineau domestique** : disparition des cavités lors des rénovations de bâtiments. Certains petits peuvent être emmurés vivants lors de travaux réalisés en période de reproduction. Dérangements des adultes : abandon du nid, les poussins meurent de faim.

- **Hirondelle de fenêtre** : destruction des nids, diminution des ressources alimentaires liées aux pratiques anthropiques. Certains petits peuvent être emmurés vivants lors de travaux réalisés en période de reproduction. Dérangements des adultes : abandon du nid, les poussins meurent de faim.

- **Mésange bleue** : bouchage des cavités : œufs, poussins, voire adultes emmurés vivants. Dérangement des adultes : abandon du nid, les poussins meurent de faim.

### **3.1 Les nuisances sonores et pollutions**

Compte-tenu de la nature des travaux, les nuisances sont inévitables (installation d'échafaudages, évacuation des déchets, maçonneries).

L'usage d'outils manuels sera privilégié au regard du caractère patrimonial et historique du site mais cela n'exclut pas l'usage d'outils mécaniques et engins de chantier, source de nuisances sonores.

### **3.2 Obturation provisoire des accès aux nids pendant la période des travaux**

Au vu du calendrier des travaux et leur durée de 10 mois, il n'est pas possible d'éviter les travaux pendant la période de reproduction des Martinets noirs et des Moineaux domestiques et la période d'hibernation des pipistrelles communes. Pendant ces périodes, des échafaudages vont être montés et installés. Ils viendront obturer l'accès à des nids et en perturber d'autres.

Aussi, ces échafaudages étant recouverts de filets de protection en nylon et/ou d'un thermobâchage (le site était ouvert à la visite, le thermobâchage protège les visiteurs des poussières), les oiseaux ne pourront plus accéder aux nids pendant ces travaux, même quand ceux-ci sont conservés.

Les travaux portant sur les toitures, l'obturation des nids n'aura qu'un caractère provisoire.

## **4. Présentation des mesures prises**

### **4.1 Période d'intervention**

Il est prévu de ne commencer les travaux qu'après la fin de la période de nidification des espèces.

#### **4.2. Bouchage provisoire des cavités favorables pendant les travaux**

Il est prévu de boucher les cavités favorables au nichage (bâchage, papier, chiffon) entre octobre et février avec l'aide de la LPO pour les consignes de départ. Ces cavités seront vérifiées à l'endoscope ou œil nu pour vérifier leur contenu. Si une espèce est présente, la cavité ne pourra être obturée.

#### **4.3. Installation de nids artificiels provisoires**

Afin de palier la présence des échafaudages et des filets de protection constituant une barrière provisoire à l'accès aux nids, nous prévoyons la mise en place de nichoirs sur les échafaudages (en nombre deux fois supérieur que les cavités existantes) à la même hauteur et au droit des cavités de reproduction. Ceux-ci seront placés en dehors de la barrière constituée par les filets.

Les dates de pose :

- Mars pour les moineaux domestiques et les mésanges bleues.
- Avril pour les martinets noirs (qui resteront fermés jusqu'à mi-avril ou fin avril afin d'éviter l'occupation par d'autres espèces).

#### **4.4 Installation de système de repasse ornithologique**

Des systèmes de repasse seront installés avec l'aide de la LPO pour favoriser l'installation de martinets dans les nichoirs provisoires. Le bon fonctionnement des nichoirs sera vérifié fréquemment avec les entreprises présentes et le responsable technique de l'abbaye, M. Retailleau, référent LPO.

#### **4.5 Aménagements pérennes en faveur des chiroptères**

Par ailleurs, nous étudions la faisabilité d'installer des aménagements pérennes pour les chauves-souris comme préconisé par le rapport de la LPO (octobre 2022), en lien avec l'ACMH chargé de l'opération de restauration.

#### **4.6 Suivi naturaliste pendant les travaux**

La DRAC a commandé à la LPO un suivi naturaliste pendant toute la durée des travaux. La LPO sera conviée aux réunions de chantier au même titre que les autres entreprises intervenantes et ses remarques seront intégrées au compte-rendu de chantier.

Un suivi des nichoirs après installation sera effectué par la LPO. Trois passages sont prévus en avril, mai et juin 2024.

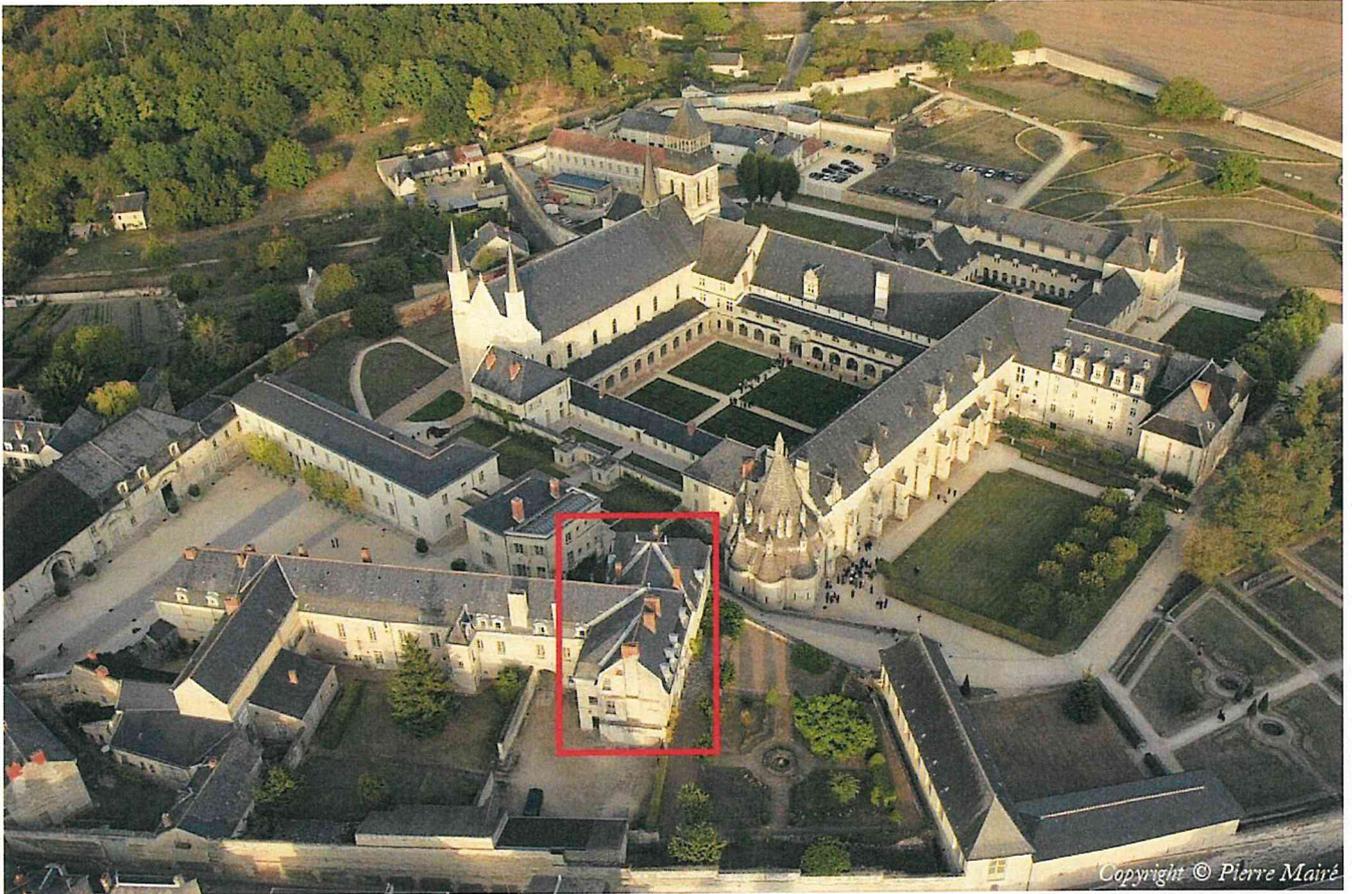


Figure 1 : Vue aérienne de l'abbaye royale de Fontevraud et location du logis de l'abbesse, concerné par les travaux

	Mois 0	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10
<b>Lot n°1 maçonnerie - pierre de taille - installations de chantier</b>											
<i>Préparation administrative</i>											
<b>Installations de chantier</b>											
<i>Aménagement de la base vie et clôtures de chantier</i>											
<i>Montage échafaudages principaux et parapluie</i>											
<i>Protections intérieures des sols et des décors des combles</i>											
<i>Montage échafaudages complémentaires des souches de cheminée</i>											
<i>Location des échafaudages et parapluie</i>											
<i>Dépose échafaudages et installations</i>											
<b>Restauration des parements en pierre des corniches/lucarnes et souches</b>											
<i>Etat sanitaire et commande des pierres et briques</i>											
<i>Restauration des lucarnes</i>											
<i>Restauration des corniches</i>											
<i>Traitement des parement des souches de cheminée</i>											
<b>Descentes EP</b>											
<i>Création des réseaux enterrés et travaux de dépose/repose du sol pavé</i>											
<i>Pose de la descente d'EP sur le mur de soutènement</i>											
<i>Raccordement eaux pluviales</i>											
<b>Lot n°2 Charpente-Couvertures</b>											
<b>Travaux de charpente</b>											
<i>Nettoyage et restauration des bois des charpentes</i>											
<b>Travaux de couverture</b>											
<i>Dépose en démolition de la couverture en ardoise compris accessoires</i>											
<i>Refection de la couverture en ardoises compris chassis, faitage, gouttières</i>											
<i>Refection des appuis des lucarnes en plomb</i>											
<i>Dépose en démolition des descentes EP03-05</i>											
<i>Refection des descentes EP en cuivre</i>											
<b>Lot n°3 Menuiseries</b>											
<i>Relevés et plans d'exécution (façade sud - 5U)</i>											
<i>Fabrication des croisées des lucarnes (façade sud - 5U)</i>											
<i>Pose des croisées des lucarnes (façade sud - 5U)</i>											
<i>Restauration des menuiseries des lucarnes (façade nord - 3U)</i>											

Figure 2 : Calendrier prévisionnel de travaux